



# Communiqué de presse

Date : 27.04.2025

## Rapport sur les incidents racistes recensés par les centres de conseil en 2024

**En 2024, les membres du Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme ont recensé et analysé 1211 cas de discrimination raciale, soit 335 de plus que l'année précédente. Il s'agit d'une hausse de presque 40 %. La plupart des incidents se sont produits dans le domaine de l'éducation, sur le lieu de travail et dans l'espace public, le plus souvent sous forme de xénophobie et de racisme anti-Noirs. On constate par ailleurs une forte augmentation du racisme antimusulman, tandis que l'antisémitisme se maintient à un niveau élevé.**

Depuis plusieurs années, le nombre de cas enregistrés par le Réseau de centres de conseil est en constante augmentation. En 2024, cette progression a atteint près de 40 %, un chiffre particulièrement significatif. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution : d'une part, certains événements géopolitiques et la polarisation croissante du discours public ; d'autre part, cette progression s'explique également par une meilleure visibilité de l'offre des centres de conseil, ce qui conduit les personnes concernées à solliciter plus fréquemment un accompagnement en cas de discrimination raciale.

Comme en 2023, les cas recensés par les centres de conseil en 2024 sont survenus le plus souvent dans le domaine de l'éducation (19 %), en particulier à l'école obligatoire. Par exemple, une mère a signalé la discrimination dont était victime son fils, exclu par ses camarades de classe et visé par des symboles d'extrême droite et des saluts hitlériens dans son école. Avec le soutien du centre de conseil, le corps enseignant et le service social de l'école ont pris des mesures concrètes. Le fait que ce phénomène touche les enfants et les jeunes à l'école montre clairement qu'il faut renforcer le travail d'information auprès des élèves, mais aussi former régulièrement le corps enseignant à ce sujet et mettre à sa disposition des moyens de prévention et d'intervention. L'école doit être un lieu sûr pour tous.

En 2024, 35 % des signalements concernaient des cas de xénophobie et 30 % des cas de racisme anti-Noirs. Ces deux motifs de discrimination, à l'origine de 426 et de 368 incidents, restent ainsi prédominants. La xénophobie a surtout sévi sur le lieu de travail, et le racisme anti-Noirs à l'école. Bien qu'inférieur en nombre de cas, le motif de discrimination qui a le plus progressé est le racisme antimusulman, observé dans 17 % des cas (209 incidents). Quant à l'antisémitisme, il n'a pas faibli (66 incidents).

Le racisme cause une grande souffrance chez les personnes qui en sont victimes et peut, dans certains cas, avoir de graves répercussions sur leur santé. Il engendre également une perte de confiance envers les institutions et envers autrui. Il appartient à l'ensemble de la société de reconnaître la menace qu'il représente pour la cohésion sociale et de s'engager à le combattre. Les incidents racistes doivent être pris avec le plus grand sérieux. Leur analyse doit permettre aux institutions de mettre en place des mesures appropriées, et ce, dans tous les domaines de la société.

*Le rapport est disponible en français, en allemand et en italien. Il peut être téléchargé à l'adresse [www.network-racism.ch](http://www.network-racism.ch) ou commandé auprès du Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme, par téléphone au 031 302 01 61, ou par e-mail à l'adresse [beratungsnetz@humanrights.ch](mailto:beratungsnetz@humanrights.ch).*

### Informations complémentaires

Nora Riss, responsable du Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme, 079 586 25 18, [nora.riss@humanrights.ch](mailto:nora.riss@humanrights.ch)

Alma Wiecken, responsable du secrétariat de la CFR, 058 463 36 58, [alma.wiecken@gs-edi.admin.ch](mailto:alma.wiecken@gs-edi.admin.ch)

Giulia Reimann, responsable suppléante du secrétariat de la CFR, 058 463 12 62, [giulia.reimann@gs-edi.admin.ch](mailto:giulia.reimann@gs-edi.admin.ch)